

Projet de Volière Photovoltaïque pour Poules pondeuses – Dollon

Comité de projet

16/02/2026

■ Définition de la volière photovoltaïque

Ombrière Photovoltaïque + Filets + Clôtures = Volière photovoltaïque



Une volière photovoltaïque est un « **ouvrage couvert utilisé pour abriter des animaux dans un lieu clos** » grâce à une couverture photovoltaïque et par des filets. Les volières permettent ainsi une activité d'élevage avicole en plein air.

La volière photovoltaïque développée depuis 2017 et brevetée par Technique Solaire **consiste en une succession d'abris photovoltaïques espacés les uns des autres et soutenant des filets à environ 3 mètres au point le plus bas et environ 5,5 mètres au point le plus haut**. Le pourtour des volières photovoltaïques est clos par des filets sur les parties hautes et d'une clôture sur les parties basses.

Des synergies pour l'agriculture

Protéger les parcours pleins airs, une nécessité pour les élevages avicoles !



- **Sécuriser l'élevage** vis-à-vis des oiseaux migrateurs (influenza aviaire) et des prédateurs (terrien et aérien).
- **Créer un abri pour les volailles** lors d'intempéries (fortes chaleurs, fortes pluies etc.) et favoriser l'usage du parcours extérieur (préférence pour les zones d'ombres).
- **Améliorer le bien-être animal** en évitant l'agglutinement dans le bâtiment. Cela limite les contacts physiques et la transmission de maladies.

Et après le bail de 30 ans ?

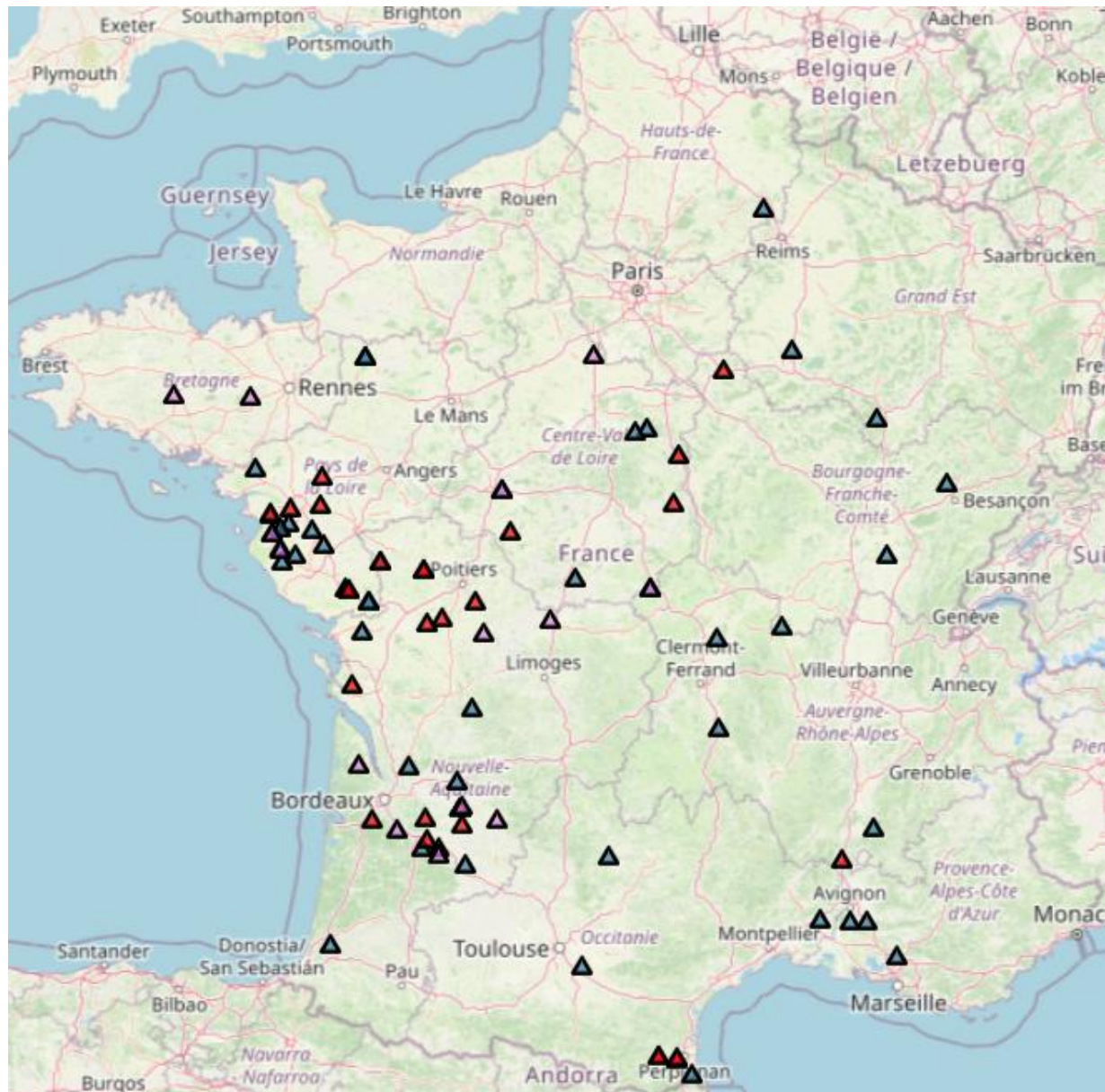
Démantèlement TOTAL de la structure par
Technique Solaire (cadre légal de la CRE)

ou

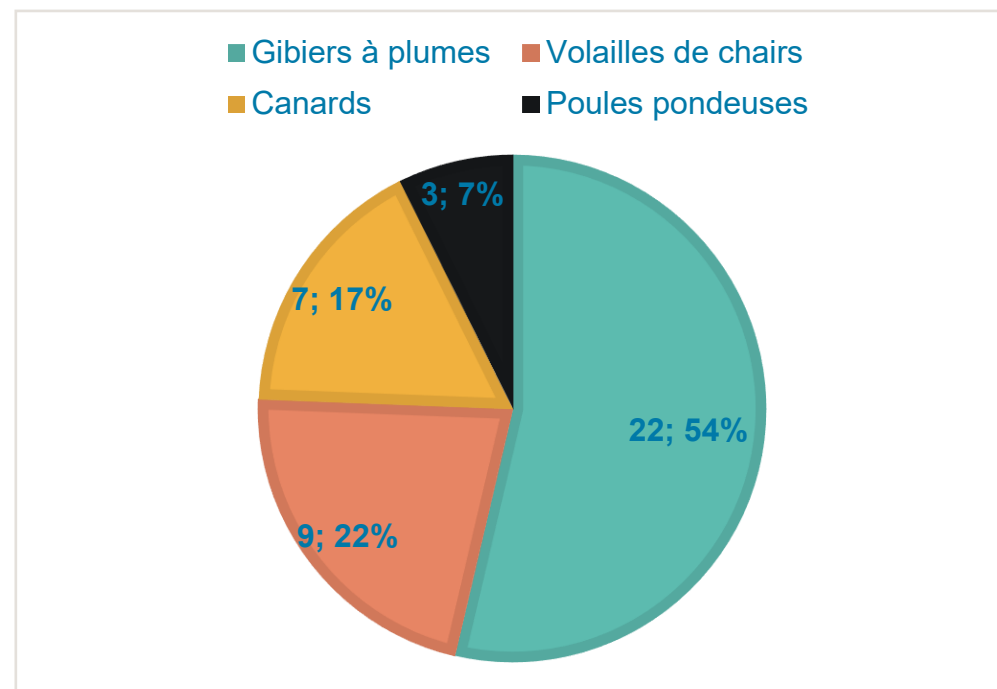
Nouveau Bail encadrant le maintien de
l'activité agricole et de la structure

Des projets partout en France

Un outil adapté à toutes les activités avicoles plein air



- **26 volières mise en service** à ce jour, et bientôt la barre des 30 projets !
- **+ 40 permis de construire** accordé par les services de l'état.
- **+ 30 projets** en cours de développement



Répartition du nombre de volière avec un PC et par activité avicole

De nombreux retours d'expériences

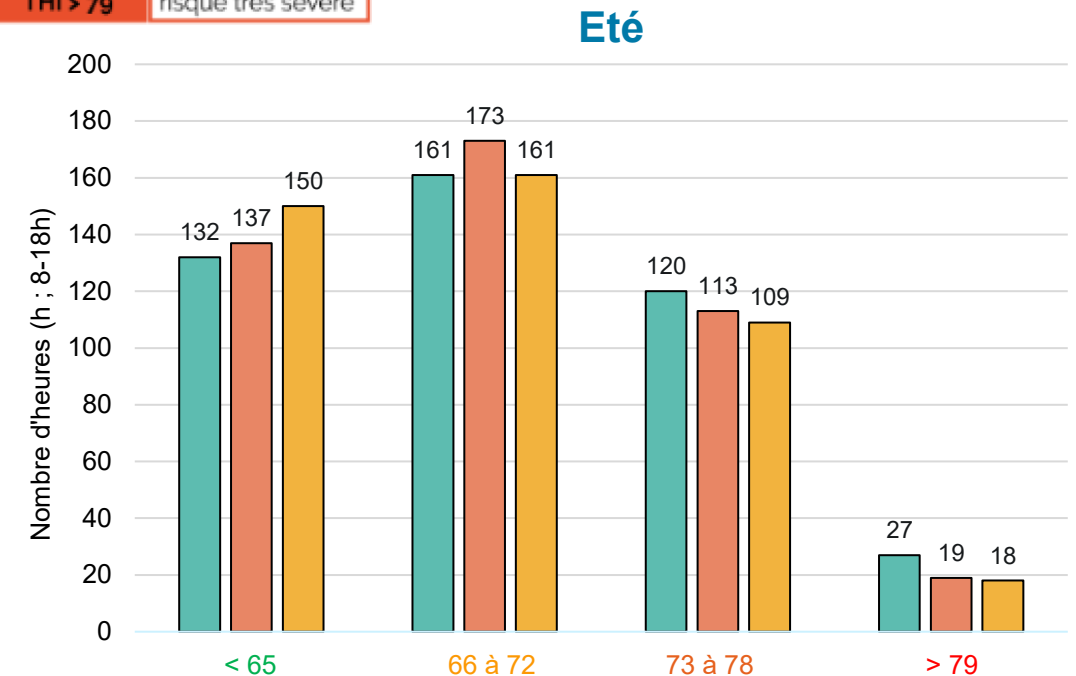
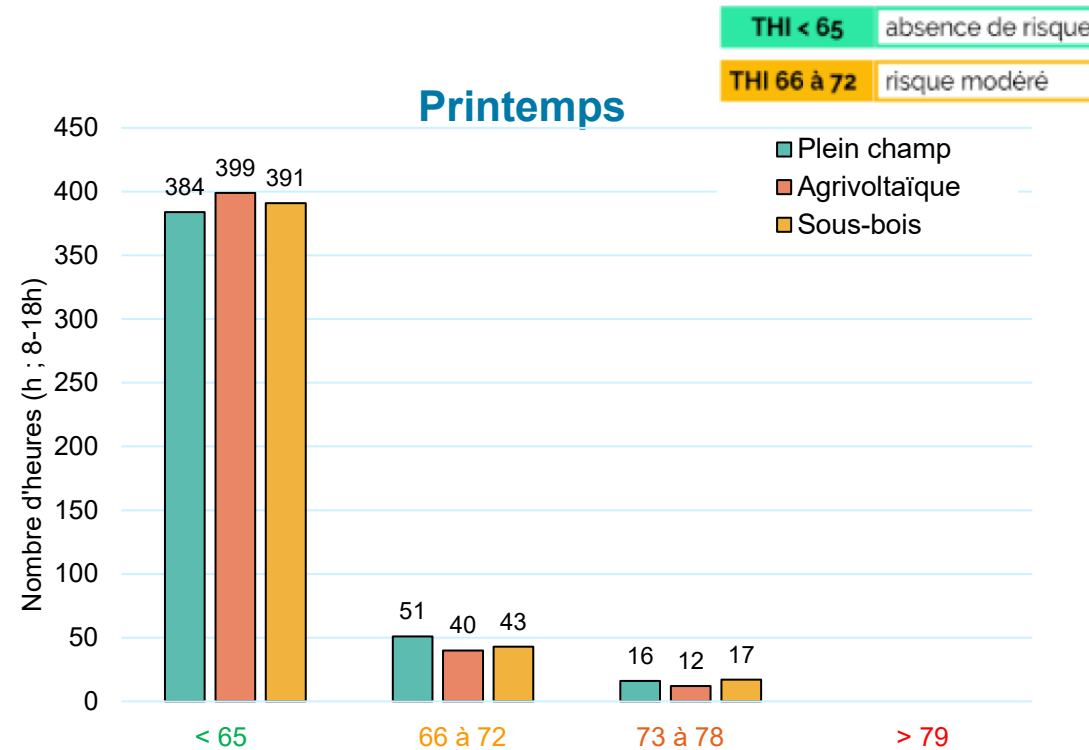
Et des inaugurations à chaque mise en service



Etude 1 - Le suivi bioclimatique: le stress thermique

Le THI (*Temperature Humidity Index*)^[3] évalue le stress thermique des volailles en combinant température et humidité :

$$\text{THI (\%)} = T - (0,55 - 0,0055 \times \text{RH}) \times (T - 14,5)$$



Les volières agrivoltaïques, à l'instar du sous bois, permettent une diminution de l'indice THI, avec 4h (printemps) et 15h (été) en moins sous le seuil « risque sévère » et « risque très sévère », par rapport à une référence en plein champ.

Ces données sont en concordance avec une étude portée par l'Association d'Agroforesterie de France en NA, en 2024^[4].

Enseignement clé : Les panneaux solaires apportent une protection face au stress thermique, améliorant le confort des volailles dans le parcours extérieur.

Etude 2 - L'effet « parasol » vidéo

Printemps – J+51



Enseignement clé : Dans le parcours extérieur, les poulets privilégient les zones ombragées sous les panneaux solaires

Etude 3 - L'effet dispersif des panneaux solaires *vidéo*

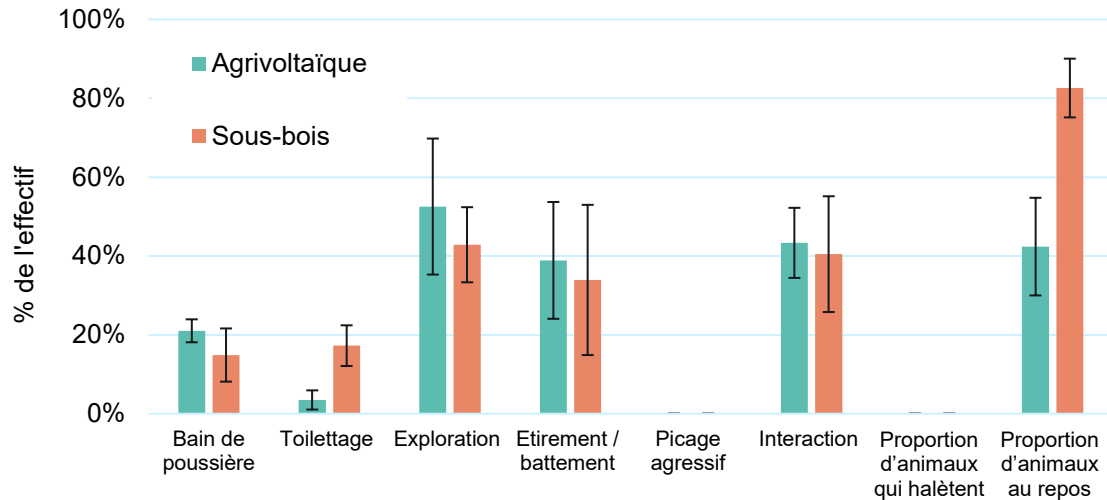
Été – J+76 (17h30)



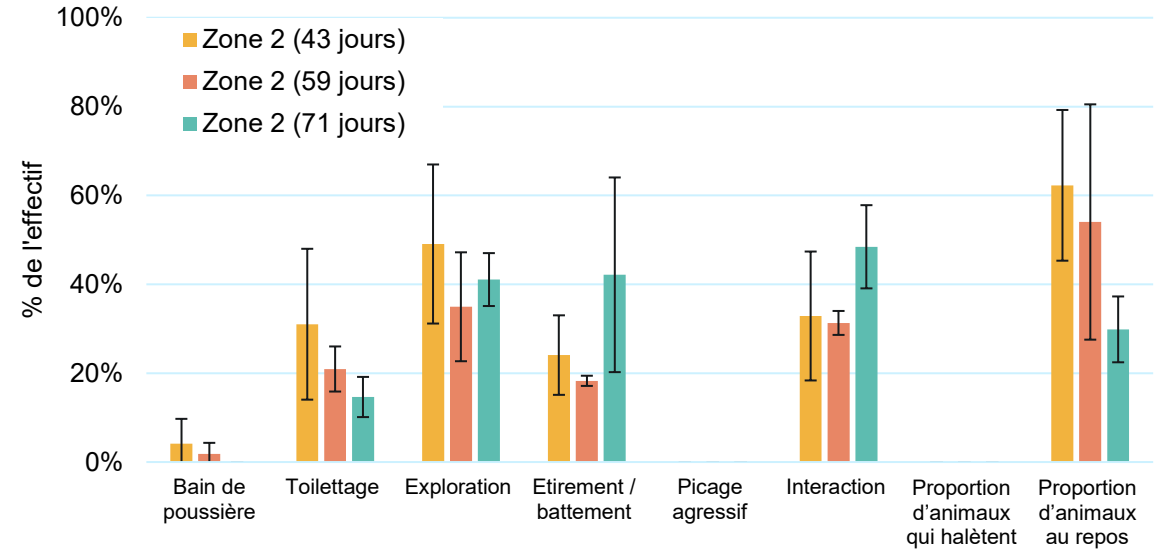
Enseignement clé : Les panneaux solaires favorisent la dispersion des poulets dans le parcours extérieur.

Etude 4 - Caractérisation du bien-être animal

Eté – Comparaison (J+59)



Eté – Zone 2 (35 – 55 m)



EBENE fournit un **diagnostic objectif et standardisé** de l'état de bien-être.

Absence de différence : aucun écart significatif de comportement devant les trappes (0–15 m) entre la zone agrivoltaïque et la zone témoin.

Sous panneaux solaires : les animaux expriment des **comportements naturels**, dont certains liés au bien-être (p. ex. étirement des ailes/pattes).

Enseignement clé : Le parcours extérieur aménagé de panneaux solaires fournit un environnement propice au bien-être animal

Etude 5 - Les performances agronomiques

Les résultats de l'abattoir et des balances de pesées automatiques :

	Printemps		Eté	
	Agrivoltaïque	Sous-bois	Agrivoltaïque	Sous-bois
GMQ (g)	30,0	30,5	27,2	29,3
Indice de consommation	3,0	3,3	2,8	3,0
Poids moyen vif avant abattage (kg)	2,14	2,33	2,29	2,22
Nombre de poulets abattus	4322	3930	4083	4030
Taux de mortalité (%)	2,8	11,7	7,3	8,5
Nombre de saisies	37	29	8	7
Déclassement (%)	10,0	11,2	5,4	3,9

- **Pas de différence significative de poids** tout venant (t-test ; $p < 0,05$; $n > 56$) pour tous les jours d'observation, entre les deux bâtiments, et pour les deux saisons, excepté au 52^{ième} jour au printemps.
- Les volières limitent le taux de mortalité, **en partie due à la réduction de la prédation** (aérienne et terrestre), en formant un **clos total** sur la totalité de parcours extérieur.

Enseignement clé : Les panneaux solaires ne portent pas atteintes aux performances agronomiques.

Données de l'exploitation

Genèse du projet de volière PV

1995 : Création de la SCEA BROUARD (vergers, GC)
2007 : Création de la SCEA BIO L/C (poules pondeuses, porçons)

47 ha de **pommiers** (avec transformation)
40 ha de céréales
25 ha d'herbe pour 25 vaches allaitantes Aubrac



Atelier avicole :

3 lots de 3000 poules pondeuses
Parcours scindés, bâtiment également scindé
4 m²/pondeuse – 3,6 ha de parcours

Atelier porcin :

400 porcs label
1000 m² de bâtiments
Transformation par *Cosme*

Diversification énergétique :

Photovoltaïque : 350 kVA,
bientôt 720 kVA (nouveaux hangars)

Répartition de l'EBE :

1/3 SCEA Brouard (pommes/céréales)
1/3 SCEA Bio (avicole, bovin, porcin)
1/3 SAS Énergie

Implantation et données sur le projet

Zonage du projet : **Zone Agricole**

Parcelles en propriété: **ZA 022, 119**

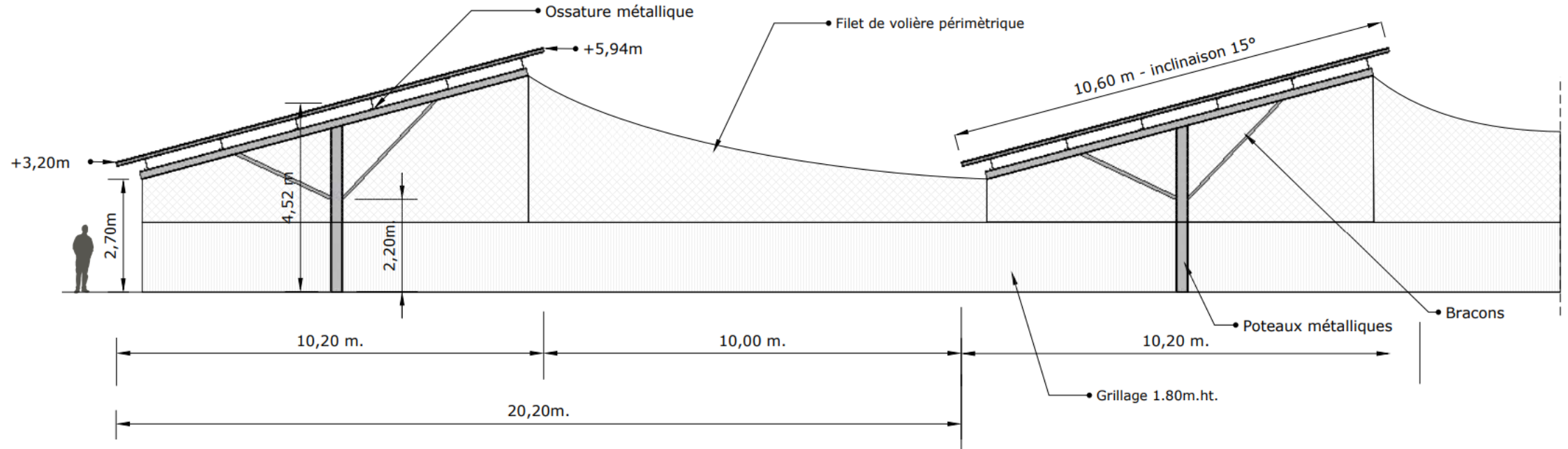
Parcelle communale : **ZA 023**

→ Lien fonctionnel (1 seul PC)

Surface parcours	3,6 ha
Surface utile	2,6 ha
Emprise au sol	1,4 ha
Surface imperméabilisé	Envi. 208 m²
Puissance estimative	3 850 kWc
Énergie annuelle estimative	4 510 MWh
Nombre de foyers alimentés	1 640



Dimensions et structure





Insertion paysagère depuis l'Ouest du bâtiment d'élevage (Vue 1)



Insertion paysagère depuis l'Est du bâtiment d'élevage (Vue 2)



Insertion paysagère depuis le Sud du parcours (Vue 3)



Dispense d'étude d'impact

Etudes environnementales et paysagères



CONSIDÉRANT ainsi qu'au regard des éléments fournis, ce projet, par sa localisation et ses impacts, n'est pas de nature à justifier la production d'une étude d'impact.

ARRÊTE :

Article 1er :

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, le projet de construction d'ombrières d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque sur la commune de Dollon, est dispensé d'étude d'impact.

■ Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

« L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers. »

Projet de la SCEA BIO L/C à Dollon :

- 3.479€ / KWc pendant les 20 premières années (soit environ **13 400 € /an** pendant 20 ans)
- puis 8.36€ / KWc (soit environ **32 200 € /an** pendant 10 ans)

Répartition :

Commune : 20%

2 680 € / an (20 ans)

Puis

6 440 € / an (10 ans)

CCVBA : 50%

6 700 € / an (20 ans)

Puis

16 100 € / an (10 ans)

Département : 30%

4 020 € / an (20 ans)

Puis

9 660 € / an (10 ans)

■ Financement participatif : *Technique Solaire x Lendopolis*

Nous allons mettre en place un financement participatif pour **faire profiter les résidents du département** (ainsi que des départements limitrophes) d'une épargne sûre, finançant la transition écologique proche des chez eux. Mécanisme d'émission d'obligations.

Voici un exemple de financement participatif réalisé sur un projet existant de Technique Solaire.

Conditions :

Taux de rémunération annuel de **6,5%**

Accessibles à **partir de 20€**

Départements de collecte : 17, 44, 49, 79, 85

Situé à Saint-Christophe-du-Ligneron (85)



JLT Energy 12

Collecte réservée



Centrale solaire Technique Solaire Saint-Christophe-du-Ligneron

9 %

45 investisseurs 47 j restants 54 030 € sur 595 000 €

Financement d'une centrale solaire située à Saint-Christophe-du-Ligneron (85)

Réservé aux départements : 17, 44, 49, 79, 85

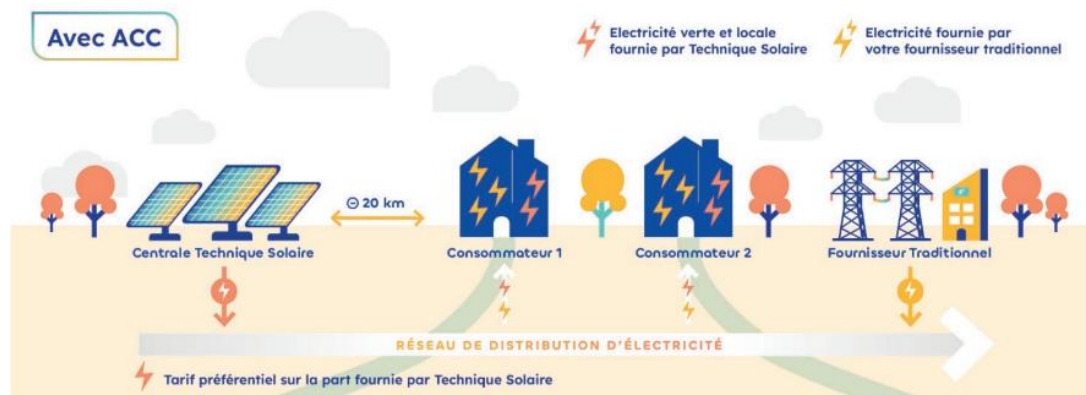
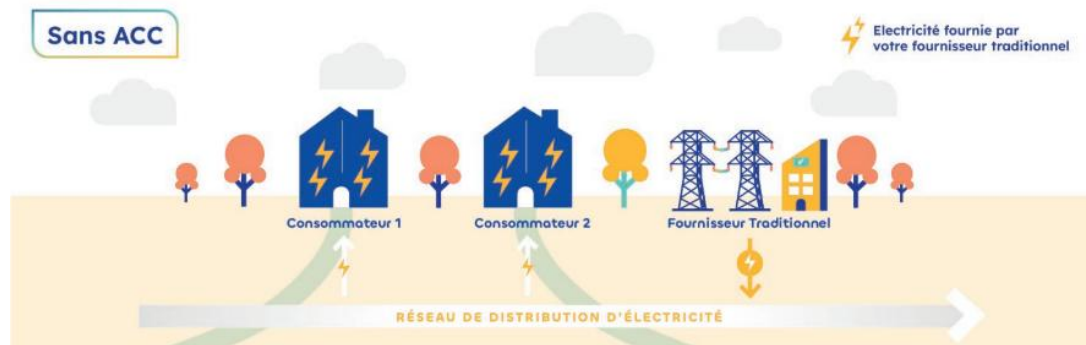
Taux d'intérêt	6,5%
Plafond d'investissement	200 000 €
Instrument	Obligation
Remboursement sur	60 mois
Échéances	Intérêts annuels Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscris

Autoconsommation collective



REX : Revente à un prix **10% inférieur au TRV** (prix de vente de l'électricité)

Sans limite de consommation (kWh)

Pas d'engagement sur la durée

Pas de travaux de raccordement nécessaires

*Exemple : Unité de méthanisation de Bournezeau (85480) : contrat mis en place sur l'année 2024 – 2025 :
Economie annuel consommateur d'environ 17 000 €*

Bâtiment agricole TS : Vente auprès de l'hébergeur d'une partie de la production



Ombrière de parking : Vente auprès d'une PME ou d'une collectivité



Locaux commerciaux : Vente auprès des différents locataires



Compte-rendu de la réunion

Emargement

Comité de projet - Dollon
16/02/2026

Non	Structure	Signature
LOVIN Léa	CCUBA	
corben Olivier	Service-urbanisme AD5 Maine de Dollon	
LEROY Michel	Président cc-VSA	
Caurent Brourd	Agriculteur	
EYRAUD Margot	DDT 72	
JAMois Xavier	Maire de Dollon	
BROUARD	Adm. - SEEA Bio Yc	
NUGIER Nathan	Technique Solaire	

Compte-rendu de la réunion

Points principaux abordés (1/2)

Tour de table : Présentation individuelle, précision sur la position de chacun (fin de mandat pour M.LEROY et M.JAMOIS), contexte des élections à venir, motivations du projet par Céline & Laurent BROUARD.

Présentation de la volière photovoltaïque et des études réalisées, puis du projet et de ses caractéristiques.

Parcelle cadastrée ZA023 : La parcelle appartenant à la commune de Dollon (après un rachat à l'association foncière de remembrement), afin de pouvoir tendre des filets au dessus de ladite parcelle, une *autorisation écrite, datée et signée du représentant légal de la commune de DOLLON doit être obtenue. Celle-ci doit consentir au Bénéficiaire une servitude de passage de câbles, ainsi que toute autre servitude qui s'avérerait nécessaire à la réalisation et à l'exploitation du projet du Bénéficiaire, pendant toute la durée du bail à construction et grevant ladite parcelle.* M.JAMOIS donne son accord oral pour une telle autorisation.

L'instruction du projet sera faite selon **la nécessité agricole**, article L111-28 du code de l'urbanisme, en compétence mairie. La compétence d'instruction des permis de construire sur la commune de Dollon est portée par **la Communauté de Communes de PERCHEMERAUDE**. Une présentation du projet leur sera proposée.

Madame EYRAUD précise que l'instruction du projet peut également être faite selon l'article L111-27 du code de l'urbanisme, **selon le régime agrivoltaïque** (compétence préfet). Elle précise également que, peu importe le type d'instruction, les projets peuvent être présentés en pôle ENR afin d'obtenir les retours des différents services de la DDT.

Le dépôt de la demande de permis de construire est prévue pour la fin du mois de février 2026.

Compte-rendu de la réunion

Points principaux abordés (2/2)

Discussions sur le projet agrivoltaïque (bovin/prairie) du Luart porté par Céline & Laurent BROUARD avec la société TSE, et de l'opposition rencontrée sur celui-ci.

Discussions sur l'acceptabilité des volières en France: les oppositions sur ce type de projet sont faibles car les projets sont à « taille humaine » et le projet agricole et la nécessité agricole sont bien compris par la population et les instances instructrices.

Concernant la **transmission**, le fils de Céline & Laurent BROUARD, actuellement en études, souhaite reprendre la ferme familiale dans 5 à 10 ans.

Les membres présents représentants de la CCVBA et de la mairie de Dollon précisent être favorables au projet. Une lettre de soutien leur sera demandé par les porteurs de projet.

Une présentation à Monsieur Benjamin LABURTHER-TOLRA, candidat à la mairie de Dollon, a été faite dans l'après-midi au domicile des BROUARD.

TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !

Nathan NUGIER

06 58 44 32 64

nathan.nugier@techniquesolaire.com